

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES,	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	54,000 »	
Art. 81. Frais de rédaction du 14 ^e rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1882 à 1884), et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale	15,000 »	
CHAPITRE XIV. — DÉPENSES IMPRÉVUES.		
Art. 82. Dépenses imprévues non libellées au budget	6,000 »	6,000 »
Total pour le ministère de l'intérieur et de l'instruction publique fr.		22,075,171 »

164. — 24 MAI 1886. — Loi modifiant la loi de réforme électorale, du 24 août 1885 (1). (Monit. du 1^{er} juin 1886.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE. Les articles 22 et 27 de la loi de réforme électorale, du 24 août 1885 sont remplacés par les dispositions suivantes :

« ART. 22. Les examens prévus à l'article 2 auront lieu chaque année, dans le courant du mois de mars, aux chefs-lieux de canton. »

« ART. 27. Tout candidat qui n'aurait pas obtenu les trois cinquièmes des points requis pour l'admission peut réclamer, dans les quinze jours et par requête adres-

sée au gouverneur, une revision de son travail par un jury d'appel.

« Ce jury siégera chaque année, au mois d'avril et au chef-lieu de l'arrondissement; les copies lui seront transmises dans les conditions spécifiées au § 2 de l'article 23. »
Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, M. THONISSEN.)

165. — 24 MAI 1886. — Loi portant érection de la commune de Coutisse (2). (Monit. du 1^{er} juin 1886.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ART. 1^{er}. Le hameau de Coutisse et les

(1) Session de 1885-1886.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 15 avril 1886, p. 129. — Rapport. Séance du 20 avril, p. 139.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances des 4 mai 1886, p. 1091-1093, et 13 mai 1232-1237. — Adoption. Séance du 13 mai, p. 1248-1249.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 15 mai 1886.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 19 mai 1886, p. 318-319.

(2) Session de 1885-1886.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 2 avril 1886, p. 118. — Rapport. Séance du 16 avril, p. 136.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 4 mai 1886, p. 1090.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 15 mai 1886.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 19 mai 1886, p. 319-322.

hameaux voisins qui figurent sous les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, V, X, Y, Z du liséré rouge du plan annexé à la présente loi sont séparés de la commune d'Andenne, province de Namur, et érigés en commune distincte sous le nom de Coutisse.

En conséquence, la limite séparative des deux communes est fixée telle qu'elle est indiquée par ce liséré rouge.

ART. 2. Le nombre des membres du conseil communal d'Andenne est maintenu à onze; le nombre des conseillers à élire dans la commune de Coutisse sera déterminé par l'arrêté royal fixant le chiffre de la population de cette commune.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, M. THONISSEN.)

166. — 25 MAI 1886. — Circulaire de M. THONISSEN, ministre de l'intérieur et de l'instruction publique. — Bulletins de vote. — Formation. (Monit. du 26 mai 1886.)

A MM. les présidents des bureaux principaux des élections législatives.

Monsieur le président,

Je crois utile d'appeler votre attention sur la circulaire de mon prédécesseur, M. Jacobs, du 4 octobre 1884 (*Moniteur* du 5 du même mois), relative à l'interprétation des nos 140, 141 et 180 des lois électorales coordonnées.

Cette circulaire a établi que, pour les élections législatives, provinciales et communales, les mots *liste complète* ne doivent pas être pris à la lettre, mais être considérés comme synonymes de ceux-ci : « candidats formant liste et se présentant collectivement ».

En conséquence, les candidats isolés doivent seuls être réunis, par le bulletin de vote, dans une

colonne commune, une colonne spéciale devant être réservée aux candidats formant liste.

Il résulte des explications que j'ai échangées, dans la séance du sénat du 19 mai 1886, avec un membre de cette assemblée (*Annales parlementaires*, p. 317 et 318), que tel est bien le sens réel de la loi.

Je suis donc persuadé que les bureaux électoraux se feront un devoir de s'y conformer exactement, pour prévenir toute difficulté.

167. — 25 MAI 1886. — Arrêté royal par lequel la garde civique de Wetteren (Flandre orientale) est appelée à l'activité. (Monit. du 27 mai 1886.)

168. — 25 MAI 1886. — Loi contenant le budget du ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics pour l'exercice 1886 (1). (Monit. du 3 juin 1886.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ART. 1^{er}. Le budget du ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics est fixé, pour l'exercice 1886, à la somme de seize millions six cent cinquante-trois mille huit cent cinquante-six francs (16,653,856 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2. Le gouvernement est autorisé à mettre à la disposition de la ville de Bruxelles, pour un terme de dix ans, la bibliothèque technique et artistique et les collections de l'ancien musée de l'industrie.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, chevalier DE MOREAU.)

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Séance de 1884-1885.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi. Séance du 27 février 1885, p. 294-297.

Séance de 1885-1886.

Documents parlementaires. — Amendements du gouvernement, p. 11-14. — Rapport. Séance du 4 mars 1886, p. 103-109. — Amendements du gouvernement. Séance du 21 avril, p. 131-132.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances des 21 avril 1886, p. 997-1010 et 1031; 29 avril,

p. 1013-1019 et 1023-1029; 30 avril, p. 1033-1047; 1^{er} mai, p. 1049-1063; 3 mai, p. 1065-1080, et 4 mai, p. 1081-1086. — Adoption. Séance du 4 mai, p. 1087.

SÉNAT.

Séance de 1885-1886.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 14 mai 1886.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances des 18 mai 1886, p. 301-310; 19 mai, 314-317, et 20 mai, p. 323-333. — Adoption. Séance du 20 mai, p. 339.